Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 18 (1889)

Heft: 1

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Voici du reste le programme qui sera suivi :

1re partie : Biographies nationales ou autres. — Lectures choisies. — Correspondances. — Poésies.

2e partie : Education et économie domestique. — Hygiène. — Ouvrages du sexe. — Coupe et confection.

3e partie : Exercices pratiques : arithmétique, comptes de ménage, lettres. — Récréations diverses.

4e partie : Feuilleton littéraire.

Le premier numéro a paru. Il plaît tant par sa forme que par les matières intéressantes et instructives qui y sont contenues.

Alf. MOTTIER.

CORRESPONDANCES

I

Les instituteurs du IVe arrondissement ont eu dernièrement deux conférences présidées par M. Perriard, inspecteur scolaire.

Le mardi 20 novembre, les instituteurs des cercles de Belfaux, de Prez et de Cournillens étaient réunis à Belfaux. La réunion était honorée de la présence de M. le rév. doyen Guinard, dont les sympathies pour le corps enseignant sont connues depuis longtemps. Le lendemain une nouvelle conférence avait lieu à Posieux pour les instituteurs des cercles de Farvagny et du Mouret.

Dans les deux réunions, M. l'Inspecteur nous a souhaité en très bons termes la bienvenue ; il nous a encouragés à surmonter toutes les difficultés de notre belle vocation et à travailler sans relâche pour le bien de la religion, de la patrie, des familles, des enfants et de nous-mêmes.

Voici les tractanda des séances :

1° Instructions pour le prochain recensement fédéral ;
2° Leçons aux recrutables ;
3° Communications diverses.

I. La première question a été mise à l'ordre du jour pour répondre au désir de l'autorité supérieure.

II. Les leçons aux recrutables ont été données, à Belfaux, par M. Mathey, et à Posieux par M. Jolion, selon un plan uniforme. Afin d'éviter un dérangement aux parents et aux maîtres, on fit arriver seulement des enfants de l'école primaire.

Pour gagner du temps, deux élèves sont chargés de rédiger un sujet de composition pendant les leçons de lecture et de calcul oral ; deux autres élèves s'occupent de calcul écrit, pendant les leçons d'histoire, de géographie et d'instruction civique. M. l'Inspecteur a voulu ainsi qu'en un court espace de temps nous puissions nous rendre compte de la méthode à suivre dans l'enseignement de toutes les branches du programme.

Des félicitations ont été adressées aux deux maîtres précités. Des critiques, — toujours bienveillantes qui ont suivi ces leçons, — nous pouvons déduire les conclusions suivantes :

1° Les cours de perfectionnement diffèrent sensiblement des leçons

données aux écoles primaires, et cela tant au point de vue disciplinaire que sous le rapport des méthodes et des procédés à employer.

2° Pour diversifier les leçons de lecture, le maître pourra se servir des nouvelles et faits divers des journaux, du livre de M le curé Thierrin, sur l'abus des boissons alcooliques, des lectures agricoles, etc.

3° Le compte rendu doit être juste et libre; on ne procède par questions que lorsque l'élève hésite ou se perd dans la reproduction orale de sa lecture.

4° Les compositions, très variées, seront ordinairement précédées d'un développement préalable au tableau noir. Elles seront corrigées, autant que possible, en présence de toute la classe. Les fautes le plus saillantes et trop souvent reproduites seront rectifiées au tableau.

5° Le calcul mental doit précéder le calcul écrit et s'y rapporter. Pour entretenir l'émulation, les questions seront souvent posées à toute la classe.

6° Les solutions du calcul écrit doivent être détaillées et raisonnées; les opérations fausses seront pareillement corrigées sur la planche noire.

7° Les leçons d'histoire seront données au moyen de la méthode positive. Les gravures et la carte sont ici des auxiliaires indispensables.

8° Pour la géographie et l'instruction civique, M. l'Inspecteur recommande de procéder par analogie, en comparant les divers cantons entre eux, ou bien avec le nôtre, les autorités cantonales ou fédérales avec les autorités de la commune.

9° Les instituteurs doivent veiller à ce que leurs leçons ne soient pas des examens; pour cela, ils suivront de préférence la méthode expositive.

10° L'instruction sans l'éducation est un corps sans âme; le maître profitera de toutes les occasions pour donner à ses élèves, d'une manière indirecte, quelques directions morales.

11° Il serait désirable que toutes les commissions scolaires décidassent que les cours de perfectionnement soient tenus pendant le jour; car il est reconnu que l'école du soir est une organisation dangereuse et peu profitable.

III. Avant de nous donner ses conseils et ses directions, M. l'Inspecteur nous fait part des observations qui lui sont parvenues sur le modèle de l'*Ordre du jour* qui a été mis à l'essai l'hiver dernier. L'élaboration du tableau hebdomadaire des leçons est des plus difficiles; l'instituteur doit, pour ce travail, tenir compte des principes pédagogiques et hygiéniques suivants :

a) Un ordre du jour uniforme ne saurait convenir à toutes nos classes; il faut tenir compte du nombre des élèves, des différentes classes, — de garçons, de filles, mixtes, etc., etc.

b) Le temps consacré à chaque branche doit être conforme au programme scolaire.

c) Les branches qui demandent le plus d'efforts intellectuels se donneront de préférence le matin et dans les premières heures de chaque séance.

d) L'élève doit être alternativement actif et passif.

e) Il ne faut pas trop fractionner l'ordre du jour; les leçons doivent se suivre dans un ordre méthodique et périodique pour ne pas jeter le désarroi dans l'esprit de l'enfant.

f) Les leçons orales se donnant à plusieurs cours simultanément, doivent être évitées.

g) On recourra le moins possible à l'aide des moniteurs.

h) Il est recommandé de renvoyer les cours inférieurs au bout de deux heures; le repos de 10 minutes, prescrit par le Règlement, est nécessaire.

Voici, pour terminer, les principales recommandations de M. l'Inspecteur :

1° Pour la visite de printemps, l'instituteur préparera :

a) Le programme des matières parcourues;

b) Une liste mentionnant au moins 20 sujets de composition sérieusement étudiés et corrigés avec soin pendant ce semestre. — Indiquer aussi les morceaux en prose et en vers que les élèves savent déclamer.

c) Le tableau suivant :

Examen de l'école de

le 1889.

Liste des élèves qui demandent leur émancipation :

N°s	NOMS ET PRÉNOMS	Date de la naissance	Cours	Lecture	Ecriture	Orthographe	Composition	Calcul oral	Calcul écrit	Histoire	Géographie	Instruction civique	Ouvrages manuels	Préavis de la Commission et de l'Instituteur	Observations

L'instituteur y inscrira les notes de chaque élève.

d) Les élèves garderont leurs divers cahiers sur leur pupitre et produiront aussi leurs témoignages trimestriels.

2° Les rapports annuels ne sont pas uniformes; à l'avenir, on ne déduira pas, au 30 avril, les élèves émancipés à l'examen de printemps.

3° Les rapports mensuels seront transmis dès le premier jour du mois, afin que les absences illégitimes soient réprimées le plus promptement possible. L'instituteur ne négligera jamais d'avertir les parents de l'absence de leur enfant. Ceci, en conformité de l'art. 26 de la loi.

4° Les élèves des cours de perfectionnement auront un cahier où les devoirs seront datés et conservés pour l'examen de fin d'année. Les 10 leçons réglementaires de 2 heures, avant l'examen fédéral, doivent se donner régulièrement.

5° Les notes d'orthographe et de calcul écrit laissent beaucoup à désirer; il est recommandé de vouer beaucoup de soins à ces deux branches.

6° Les instituteurs doivent avertir les parents qu'il leur est inutile de s'adresser à M. l'Inspecteur pour obtenir une émancipation pendant l'année. S'il y a urgence, qu'ils écrivent à l'Inspecteur au nom des parents.

7° Les élèves seront tenus de bien soigner leur matériel scolaire, afin de contracter de bonne heure des habitudes d'ordre, de propreté et d'économie.

8° Dans le but d'obtenir plus d'uniformité dans l'enseignement du

chant, les instituteurs sont priés de se procurer le Recueil de chants du Valais et d'étudier les numéros qui leur seront indiqués prochainement.

9° Pour la conférence de printemps, les instituteurs sont priés de traiter un des sujets choisis par le Comité cantonal et publiés dans le *Bulletin pédagogique* de novembre. Les travaux seront remis à M. l'Inspecteur pour le 1er mars prochain.

En outre, les membres de la réunion qui préféreront traiter le sujet suivant s'annonceront à M. Perriard avant le 1er janvier :

De l'enseignement de la composition aux divers degrés de l'école primaire :

a) Quelles matières peuvent être utilisées comme sujets de rédaction dans nos écoles de campagne ?

b) Préparation et correction des devoirs de style en classe et à domicile.

c) Meilleurs ouvrages à consulter pour l'étude de cette branche.

Comme vous pouvez vous en assurer, Monsieur le Rédacteur, ces deux séances ont été bien remplies. Nous devons des remerciements tout particuliers à Monsieur notre Inspecteur pour les soins assidus qu'il prend dans la direction de nos écoles.

A vous, Monsieur le Rédacteur, mes affectueuses salutations.

27 novembre 1888.

A. Rosset.

II

Le 22 novembre dernier, le corps enseignant de la Broye était réuni en conférence sous la présidence de son zélé inspecteur, M. le curé Gapany, dans la salle de l'école inférieure des garçons à Estavayer.

M. le préfet Grangier [1], toujours si sympathique envers le corps enseignant et toujours si dévoué lorsqu'il s'agit de questions scolaires, a bien voulu, comme d'habitude, honorer notre assemblée de sa présence. M. l'Inspecteur nous fait part du regret de M. le Directeur de l'Instruction publique de ne pouvoir assister à notre réunion, empêché par la maladie. M. Bourqui, ancien préfet, que nous avions l'honneur de posséder aussi souvent au milieu de nous, nous exprime dans une charmante et spirituelle lettre le regret qu'il éprouve d'être retenu à Fribourg par les devoirs de sa charge.

La séance est ouverte par un chant très bien exécuté par la Société de chant des instituteurs. M. l'Inspecteur prend ensuite la parole pour nous adresser la bienvenue dans un charmant discours, dont voici un pâle résumé : « Cette conférence est toute pratique ; quatre leçons seront données. Les instituteurs sont priés d'apporter dans la discussion qui les suivra la franchise et la courtoisie que l'on est en droit d'attendre d'éducateurs. Je place nos travaux sous la protection de Dieu, sans laquelle nous ne pouvons rien faire de bien. »

L'ordre du jour porte les leçons suivantes :

1° Une leçon de lecture au cours supérieur d'une école donnée par M. Miedinger, à Estavayer ;

2° Une leçon de dessin au cours moyen et au cours supérieur, par M. Reichlen, à Cheyres ;

[1] Nos lecteurs savent que la mort vient de frapper ce préfet si zélé pour l'instruction. — *Réd.*

3° Une leçon intuitive de calcul mental au cours inférieur, par M. Fontaine, à Saint-Aubin ;

4° Une leçon théorique et pratique de chant au cours moyen, par le secrétaire soussigné.

La discussion qui a suivi ces leçons n'a donné lieu qu'à quelques critiques. Toute l'assemblée a trouvé que ces leçons ont été bien données et ont laissé peu à désirer. M. Renevey, professeur, a insisté sur la nécessité qu'il y a de faire beaucoup d'analyse soit grammaticale, soit logique pour faire progresser rapidement l'orthographe. Plusieurs instituteurs, obligés d'enseigner le dessin dans leurs écoles, ont prié M. Reichlen, dont on connaît le talent pour le dessin, à faire publier sa méthode qui rendrait incontestablement de grands services pour l'enseignement de cette branche ; car il faut le dire, nous n'avons aucune méthode de dessin qui puisse convenir à nos écoles [1].

M. l'Inspecteur résume les débats ; il s'associe aux quelques observations présentées par les instituteurs et se déclare satisfait de la manière dont ces leçons ont été données.

On passe ensuite à la lecture d'un mémoire de M. Dessarzin à Nuvilly : Moyens à prendre pour obtenir des écoles propres, bien aérées, bien éclairées et bien chauffées, avec des abords convenables et un ameublement suffisant.

Ce mémoire bien conçu et bien rédigé recueille l'approbation de toute l'assemblée qui en demande l'insertion dans le *Bulletin pédagogique* [2].

M. Reichlen nous lit ensuite son travail sur l'enseignement du dessin à l'école primaire. M. Fontaine nous communique une page de son *Histoire du canton de Fribourg* qui va bientôt paraître. Elle a trait aux guerres de Bourgogne et au sac de la ville d'Estavayer par les Suisses.

M. l'Inspecteur nous donne ensuite connaissance d'une circulaire de la Direction de l'Intérieur concernant le recensement fédéral. M. Vez nous explique la manière de remplir les formulaires de recensement.

M. l'Inspecteur distribue ensuite aux instituteurs les questions mises à l'étude par le Comité cantonal pour la Conférence du printemps prochain.

Il est une heure ; M. l'Inspecteur termine cette longue, laborieuse et très utile séance par la prière.

Nous nous réunissons ensuite à l'hôtel du Cerf où un excellent dîner nous attend. Cette partie de notre réunion n'a pas été la moins gaie ; des discours, de beaux chœurs bien exécutés par la Société de chant, quelques jolies productions individuelles, trios, duos, n'ont pas peu contribué à entretenir la gaîté parmi les convives. Mais toute chose a sa fin, même les heures de plaisir ; les instituteurs se séparent en se donnant force poignées de mains, les uns se dirigent prestement vers la gare, car le train n'attend pas ; les autres partent pédestrement, emportant tous un bon souvenir de cette journée.

Veuillez agréer, M. le Rédacteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le secrétaire de la Conférence :
L. Bondallaz, instit.

[1] Et la méthode Cassagne ?

[2] Le *Bulletin* publiera ces travaux. — *Réd.*